

Procès verbal Conseil municipal du 06 juillet 2022 à 18H

Présents : Mesdames BORRUECO – DECAYEUX – MILET ; Messieurs DERMIGNY – DOUAY – GRU – HAPPE – JADOUL – KAMPFER – PINCHON

Absents Excusés : Mesdames HENOCQ (pouvoir à Mme BORRUECO) – DE ANDRADE (pouvoir à Mme MILET) ; Messieurs CAILLEUX – DUPARCQ (pouvoir à M. PINCHON).

Secrétaire de Séance : Jérémy JADOUL

Monsieur le Maire, demande en préambule du Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour. Les membres présents n'y voient aucun inconvénient. Le point est inscrit à l'ordre du jour :

- Délibération, concernant le mode de publication des délibérations

✓ **Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2022
- Subventions Associations
- Renouvellement adhésion au Centre de Gestion
- Annualisation temps travail
- Journée Solidarité
- Attribution numéros rue des écoles
- Décision modificative suite à augmentation coût du SIVOS
- Départ retraite Mme BRESOUS
- Acceptation solde Familles Rurales
- Demande de Subvention DRAC
- Demande de Subvention Région
- Demande de Subvention Département
- Prestation cornemuses
- Prêt commune

✓ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2022**

Les membres du Conseil municipal ayant reçu le compte rendu par mail. Chacun a pu lire attentivement le Compte rendu. Aucune remarque n'est à signaler sur ce compte rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum est atteint (7)

✓ **Subventions Associations**

Le Conseil municipal réuni et ayant atteint le quorum, les subventions aux associations sont décidées de la façon suivante (les membres du Conseil municipal faisant partie des bureaux des associations n'ont pas pris part au vote) :

Associations	Montant voté en €	Pour contre et Abstention
Tennis club	700	12 Pour – 0 Contre – 0 Abts
Club de l'Omignon	650	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
ADMR	1 100	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Amicale des 2 étangs	500	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Section locale ACPG-CATM	400	12 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Comité des fêtes	2 600	7 Pour – 0 Contre – 0 Abs

Parents d'élèves	500	12 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Ball-trap	200	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Club des supporters	200	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Scrapicalement	100	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Olympique Monchy-Lagache	500	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Société de chasse	200	12 Pour – 0 Contre – 0 Abs
Judo club	500	13 Pour – 0 Contre – 0 Abs
M'danse & cie (zumba)	400	12 Pour – 0 Contre – 0 Abs
TOTAL	8 550	

✓ **Renouvellement adhésion au Centre de gestion**

Afin de pallier l'absence de Mme HELIN Véronique lors de ses vacances estivales, la commune de Monchy-Lagache souhaite recruter une secrétaire de mairie. La commune pour avoir accès au service de remplacement doit renouveler son adhésion au Centre de gestion.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, ce renouvellement.

✓ **Annualisation du temps de travail**

Suite à la deuxième saisine du Comité Technique du CDG 80, le Conseil Municipal souhaite mettre en œuvre les dispositions présentées dans celle-ci.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, l'annualisation du temps de travail.

✓ **Journée solidarité**

Suite à la deuxième saisine du Comité Technique, le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre les dispositions présentées dans celle-ci.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la prolongation du temps de travail journalier pour la journée de solidarité.

✓ **Attribution numéros rue des écoles**

Aucune numérotation n'a été programmée pour la rue des écoles à l'exception du RPC qui se trouve au 6. Le choix est fait pour le côté droit d'attribuer les numéros pairs.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, cette numérotation.

✓ **Décision modificative suite à l'augmentation coût du SIVOS**

Dans son budget initial la commune avait prévu une ligne budgétaire de 74 000 € pour le SIVOS de la Vallée de l'Omignon. Il convient donc de modifier cette ligne et d'attribuer 25 000 € de plus. En effet, cette année la cotisation s'élève à 95 000 €.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la décision modificative.

✓ **Départ retraite Mme Bresous**

Lors du dernier Conseil municipal, la commune venait d'apprendre que Mme Bresous, professeur des écoles de Monchy-Lagache pendant près de 35 ans et à la direction pendant un peu plus d'une dizaine d'années, partait en retraite. Pour cela la commune souhaite lui offrir un cadeau (un arbre de type olivier). Budget alloué : 400 €

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, le budget et le cadeau pour le départ à la retraite de Mme Bresous.

✓ **Acceptation solde Familles Rurales**

Famille Rurales était une association de la commune de Monchy-Lagache. Après plusieurs années de mise en sommeil, celle-ci va être dissoute.

Le solde s'élève à 6 000 € avec la condition qu'il soit utilisé pour les camps de vacances des enfants.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, l'acceptation du solde de Familles Rurales.

✓ **Demande de subvention DRAC**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la demande de subvention de la DRAC.

✓ **Demande de subvention Région**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la demande de subvention de la Région.

✓ **Demande de subvention Département**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la demande de subvention du Département.

✓ **Prestation cornemuses**

Lors de la fête du village, un groupe de joueurs de cornemuses d'Hombleux est venu participer et animer ce moment convivial.

Le coût de cette prestation est de 400 €.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la prestation cornemuse.

✓ **Prêt commune**

Monsieur le Maire informe d'une proposition de prêt pour la commune.

La commune peut prétendre à un prêt à taux fixe sur 15 ans, de 1,73% pour 300 000 €.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la demande de prêt de la commune.

✓ **Délibération concernant le mode de publication des délibérations**

Depuis le 1^{er} juillet 2022, une nouvelle réforme et procédure demande que la Commune délibère sur sa forme de publication des délibérations.

La Commune décide de conserver son mode de publication, sur papier, en classeur, consultable à la mairie.

)))
)))
*Le Conseil municipal délibère à l'unanimité des présents, la délibération concernant
le mode de publication des délibérations*

✓ **Questions diverses**

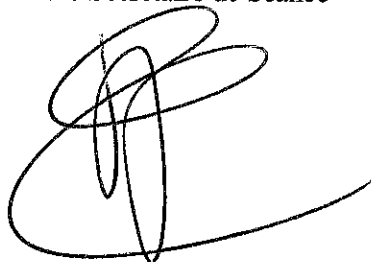
Antenne téléphonique au bout du chemin têtard

Cuve incendie à Flez, cuve souple : 18 426 € TTC

Devis SICAÉ pour éclairage terrain foot et Omignon : 15 unités pour 8 925 € HT.

L'ordre du jour étant clos,
La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire

